

Paris, le 25 septembre 2023

#RECHERCHE #INSERTIONPROFESSIONNELLE #DROIT #NICHESSOCIALES

Le Prix de thèse « VOLTAIRE / Liaisons sociales » 2023 est attribué à M. Alexis de Clavière (Panthéon-Assas-Université) pour sa thèse portant sur :

L'exonération en droit social

Plus que jamais, l'excellence des avocats tient à la combinaison entre recherche académique et expérience professionnelle. Dans ce contexte, le cabinet Voltaire Avocats se distingue en organisant depuis plus de 15 ans un prix visant à valoriser la recherche en droit social. Faire connaître à la communauté des juristes les travaux des docteurs en droit social participe au rapprochement entre le monde de l'Université et l'univers professionnel.

Le prix 2023 était ouvert à tout docteur en droit ayant soutenu une thèse rédigée en français dans une université française en 2022 et qui intéresse le droit social (droit du travail / droit de la sécurité sociale).

« Le droit social est une matière vivante qui évolue sans cesse. C'est pour cela que la prise de recul est nécessaire », souligne Maître David GUILLOUET, Associé-fondateur du cabinet Voltaire avocats.

Pour le cabinet, créer des liens entre les acteurs du droit et de l'université, entre étudiants, enseignants et praticiens, permet de nourrir la réflexion de tous et de faire avancer la pratique du droit du travail en entreprise.

« En donnant de la valeur à la connaissance, le cabinet a souhaité valoriser les travaux de recherche produits par de futurs universitaires ou professionnels du droit. En droit social particulièrement, la recherche académique est nécessaire à une meilleure pratique. Le jury lit avec grand intérêt les dizaines de thèses qui sont proposées chaque année », déclare Maître David GUILLOUET.

Le lauréat

Même si la délibération fut particulièrement ardue, Alexis de Clavière a su convaincre le jury par la clarté de sa démonstration et la justesse de son analyse. Sa thèse portant sur la notion d'exonération en droit social apporte une contribution précieuse permettant de nourrir la réflexion des praticiens.

Le sujet de la thèse

Parfois qualifiée de « niche sociale », l'exonération correspond à l'évitement des prélèvements sociaux dus par le salarié ou par l'employeur, voire par l'un et par l'autre. Elle se matérialise tant lors de l'identification de l'assiette d'assujettissement (exemption ou absence d'assujettissement) que lors de la détermination du montant des prélèvements dus (allègement de cotisations). Par l'évitement

des charges sociales qu'elle emporte, l'exonération permet d'optimiser les rémunérations ou d'alléger le coût du travail, notamment pour les salariés rencontrant des difficultés d'emploi. Le législateur la promeut au fil de ses réformes ; il en multiplie les techniques d'application. Les coûts qu'elle engendre pour l'État et la sécurité sociale justifient son encadrement et les entreprises, principales bénéficiaires, se confrontent ainsi à une multitude d'opportunités alors qu'un faux pas pourrait au prononcé d'un redressement. L'appréhension du régime de l'exonération et de ses différentes déclinaisons s'impose. D'une part, l'étude des exemptions d'assiette renvoie à la qualification de la « rémunération » au sens du droit de la sécurité sociale et met en lumière ses contours imparfaits. D'autre part, l'analyse des allègements de cotisations sociales révèle l'existence d'un droit commun de l'exonération qui est indéniablement perfectible.

Prix de thèse VOLTAIRE / Liaisons sociales

Ce prix a vocation à :

- **Récompenser** les meilleurs travaux ayant permis l'attribution du grade universitaire de Docteur,
- **Promouvoir** les travaux de recherche universitaire sur le droit social,
- **Favoriser** la diffusion du savoir et encourager la recherche universitaire liée au droit social en lui offrant une large audience.

En 2023, le jury était composé de :

- Gilles AUZERO (Université de Bordeaux)
- Julien ICARD (Université Paris II – Panthéon Assas)
- Jean-François CESARO (Université Paris II – Panthéon Assas)
- Guillaume SAINCAIZE (Docteur en droit et DRH)
- David GUILLOUET (Docteur en droit et avocat associé)

Le lauréat a reçu une gratification fixée à 5.000 euros à l'occasion d'une cérémonie de remise de prix organisée le 19 septembre 2023.

La première de couverture de la thèse du lauréat sera publiée avec la mention : « *ouvrage honoré par le prix de thèse VOLTAIRE/LIAISONS SOCIALES* »

À propos de Voltaire Avocats

Créé en 2005, Voltaire avocats est un cabinet d'avocats spécialiste en droit social, dont la pratique se déploie dans les domaines du conseil, du contentieux et de la formation. Les 5 avocats associés du cabinet partagent une même capacité à résoudre des situations complexes dans les contextes les plus difficiles, une disponibilité totale pour les clients et la combativité dans la recherche de solutions innovantes. Reconnu pour sa haute technicité, le cabinet garde un lien fort avec la recherche : les associés enseignent des matières du droit social notamment à Paris II-Panthéon Assas et Lille. Le Prix de thèse Voltaire/Liaisons Sociales, qui récompense chaque année depuis 2007 un jeune chercheur en Droit social, a été créé pour renforcer les liens entre les mondes universitaires et professionnels. Basé à Paris et à Lille, le cabinet est également membre fondateur du réseau ILLN (International Labour Law Network) qui réunit des cabinets européens.

Plus d'informations sur : <https://www.voltaire-avocats.com/fr/> / <https://www.linkedin.com/company/voltaire-avocats/>

Contacts média

Agence Ozinfos

voltaireavocats@ozinfos.com

Julia SOJIC - 06 27 26 49 65 / Marie-Céline TERRÉ - 06 09 47 47 45